Tibet Europe
www.tibet-europe.eu
eurotibet@tibet-europe.eu
2009

M. HANS-GERT PÖTTERING
président du Parlement européen

2

Application de la résolution du Parlement européen du 6 juillet 2000 : Appel à la reconnaissance du gouvernement tibétain en exil

Monsieur le Président,

Le 6 juillet 2000, le Parlement européen votait une résolution invitant les «gouvernements des Etats membres à examiner sérieusement la possibilité de reconnaître le gouvernement tibétain en exil comme représentant légitime du peuple tibétain si, dans un délai de trois ans, les autorités de Pékin et le gouvernement tibétain en exil n'étaient pas parvenus à un accord sur un nouveau statut pour le Tibet par le biais de négociations organisées sous l'égide du Secrétaire général des Nations unies».

Au terme de l'échéance, en juillet 2003, il était attendu que le Parlement européen fasse le bilan des objectifs fixés et reformule en conséquence ses recommandations dans le cadre d'une nouvelle résolution. Cela n'a pas été le cas. Pourtant, la mise en oeuvre de cette résolution est aujourd'hui plus que jamais justifiée.

Depuis avril 2002, jusqu'en novembre 2008, huit rencontres ont eu lieu entre des émissaires tibétains et des représentants chinois, sans aucun résultat. Bien au contraire, chacune des parties a pris acte de l'impasse de ces discussions et exprimé son désabusement. En outre, la politique chinoise de colonisation, de répression et de sinisation au Tibet n'a pas cessé.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous vous demandons, en conformité avec les engagements du Parlement européen et les termes de la résolution du 6 juillet 2000, de mettre à l'ordre du jour le vote d'une nouvelle résolution appelant explicitement les Etats membres à reconnaître le gouvernement tibétain en exil comme représentant légitime du peuple tibétain.

En vous remerciant pour votre attention, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

À renvoyer à :
Président du Parlement européen
M. Hans-Gert Pöttering
Parlement européen
Rue Wiertz 60, PHS 11B011
B-1047 BRUXELLES

Nom - prénom	Adresse - Pays	Signature